CLAP CHAZ
CANTINE LOISIRS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHAZEY

ROUTE DE SAINTE JULIE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
TEL : 04.74.46.61.49.
MAIL : clapchaz@gmail.com

« Ce service bénéficie d'un financement de la Caf »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
CANTINE / LOISIRS / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
(Association loi 1901 – gérée par des parents bénévoles)

(Valable à compter du 01/09/2023)

Ce règlement a été approuvé par l'ensemble des membres du bureau et présenté en Assemblée Générale en date du 31/05/2023

Article 1 – Accueil

L'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire accueillent les enfants scolarisés ou non à partir de l'année de leurs trois ans.

La cantine accueille les enfants scolarisés à l'école de Chazey, y compris en petite section de maternelle, les enfants allergiques et porteur de handicap.

Article 2 – Horaires d'ouverture et tarifs

- **Accueil méridien (cantine) : 11h30-13h30.**
  Ce temps est composé de deux services de 45mn environ, les enfants ont donc la possibilité de s'amuser et de participer aux animations proposées par l'équipe lorsqu'ils ne mangent pas.
- **Accueil Périscolaire matin : 7h15-8h30**
- **Accueil Périscolaire soir : 16h30-18h30. Pour des raisons d'organisation les enfants ne pourront pas être récupérés avant 17h.**
  Un goûter sera distribué à 16h45, après avoir récupéré les enfants sortant de l'école. La récupération se fait au fil de l'eau à partir de 17h.

Période	Quotient familial supérieur à 990	Quotient familial entre 0 et 990
PERISCOLAIRE MATIN 7h15-8h30	3,70€	3,40€
CANTINE	6,80€ (repas 3,40€ + temps d'animation 3,40€)	6,20€ (repas 3,40€ + temps d'animation 2,80€)
PERISCOLAIRE 16h30 à 18h30	1 heure (minimum) : 3,95€ (3,70€ + 0,25€ goûter)	1 heure (minimum) : 3,65€ (3,40€ + 0,25€ goûter)
	1,80€ par demi-heure entamée	1,70€ par demi-heure entamée

CLAP CHAZ
CANTINE LOISIRS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHAZEY

ROUTE DE SAINTE JULIE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
TEL : 04.74.46.61.49.
MAIL : clapchaz@gmail.com

« Ce service bénéficie d'un financement de la Caf »

- **Mercredis et Accueil de Loisirs (Vacances scolaires) :**

Accueil des enfants de **7h15 à 9h00** et départ de **17h00 à 18h30.**
Le tarif est déterminé selon le quotient familial :

Int / Ext	Quotient Familial	Journée Complète	Demi-Journée avec repas *	Demi-Journée sans repas *	Forfait Vacances (5 jours d'affilée)
		7H15 - 18H30	7H15 – 13H30 ou 11H30 - 18H30	7H15 – 11H30 ou 13h30 - 18h30	
Chazey	**de 0 à 550**	15,60€	12,70€	10,00€	72,30€
Chazey	**de 551 à 750**	18,60€	13,90€	11,20€	81,70€
Chazey	**de 751 à 990**	20,95€	15,05€	12,40€	92,35€
Chazey	**+ de 991**	23,35€	16,25€	13,60€	101,80€
Extérieur	**de 0 à 550**	18,00€	14,50€	11,80€	81,75€
Extérieur	**de 551 à 750**	20,40€	15,65€	13,00€	92,35€
Extérieur	**de 751 à 990**	22,75€	16,85€	14,20€	103,00€
Extérieur	**+990**	25,10€	18,00€	15,35€	113,60€

**** hors sortie à la journée.***
Un supplément tarifaire sera appliqué par le CLAP CHAZ pour les sorties et les ateliers proposés.

Le centre est fermé les samedis, dimanches et jours fériés ainsi qu'au mois d'août (3 à 4 semaines) et durant les vacances de Noël (1 à 2 semaines). **Ces jours et horaires sont susceptibles d'être modifiés notamment selon la fréquentation du centre.**
Les tarifs sont révisés une fois par an, sauf augmentation importante de nos fournisseurs ou autres prestataires.

Forfait vacances : le forfait vacances s'applique automatiquement lorsque l'enfant est inscrit et présent 5 jours d'affilée. Dans le cadre du forfait vacances, les absences justifiées ou non seront tout de même facturées.

Article 3 – Adhésion/Caution et modalités d'inscription

Pour adhérer à l'association et bénéficier de ses services, il sera demandé lors des inscriptions, de régler une cotisation fixée à 40 € par famille et par année scolaire, soit de septembre à août.
L'adhésion est possible en cours d'année, mais il n'y aura pas de proratisation.

Il sera également demandé à l'inscription un chèque de caution de 150 € par enfant inscrit. Il pourra être encaissé par l'association en cas de non-paiement des factures (voir article 4).

Il faut également fournir chaque année via le portail famille :
- Une copie des vaccins à jour
- Une attestation d'assurance extrascolaire
- Règlement intérieur signé

CLAP CHAZ
CANTINE LOISIRS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHAZEY

ROUTE DE SAINTE JULIE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
TEL : 04.74.46.61.49.
MAIL : clapchaz@gmail.com

« Ce service bénéficie d'un financement de la Caf »

Article 4 Modalités d'inscription et d'annulation

Un portail famille permet d'inscrire l'enfant aux différents temps d'accueil. Pour accéder aux inscriptions en ligne, les adhérents devront impérativement compléter le dossier de leur enfant via le portail famille et être à jour de leur factures.

Le dossier doit être renseigné de manière précise. Il est important de veiller à mentionner les personnes autorisées à récupérer l'enfant (celles-ci devront se munir de leur pièce d'identité et doivent être majeures).

Pour des raisons d'organisation (fournisseurs, planning du personnel, nombre de places limitées par tranche d'âge afin de respecter les taux d'encadrement) toute modification (inscription ou annulation) doit être effectuée au plus tard :

- ***pour les mercredis et le périscolaire AVANT 8h30 : 5 jours ouvrés***
- ***pour la cantine AVANT 8h30 : 2 jours ouvrés***
- ***pour les vacances : 1 mois calendaire***

Exemple : une annulation/inscription cantine pour le lundi doit être faite avant 8h30 le jeudi.
Passé ce délai aucune inscription ne pourra être faite via le portail famille et les annulations seront facturées « hors délai. »
Attention : Aucune demande d'inscription ou d'annulation ne sera prise en compte durant les période de fermeture du clap chaz.

Liste d'attente :
A votre demande, vous serez inscrit sur liste d'attente.L'équipe du Clap Chaz vous informera avec un délai de prévenance de 3 jours si une place se libère.
Un mail de confirmation vous sera envoyé pour valider l'inscription de votre enfant sur les créneaux disponibles.
Sans retour de votre part l'inscription sera facturée.
Si vous trouvez un autre mode de garde, merci de prévenir le Clap Chaz afin que vous soyez retirés de la liste d'attente.

Les absences :

Les absence maladie ne seront pas facturées sous réserve d'annulation et de la présentation d'un certificat médical transmis avantla fin du mois.

Pour les séjours, en cas d'absence même pour maladie, celui-ci sera facturé en totalité.

Toutes les demandes d'annulation devront se faire sur le portail famille avant 8h30 dans le délai imparti, dans le cas contraire les créneaux réservés seront facturés même sur présentation d'un certificat médical ou ordonnance.

Article 5 – Facturation et Règlement

- **La facturation en Accueil Périscolaire soir :**

Toute demi-heure entamée est due.
Facturation minimum d'une heure par soir à partir de 16h30 (le goûter est inclus).
Toute personne retardant la fermeture du centre à 18h30, sans préavis, verra sa facturemajorée forfaitairement de 16€ par famille, à chaque retard.

ROUTE DE SAINTE JULIE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
TEL : 04.74.46.61.49.
MAIL : clapchaz@gmail.com

« Ce service bénéficie d'un financement de la Caf »

- **Modalité de calcul du quotient familial des familles**

Le quotient familial sera vérifié chaque fin de mois afin d'établir la facturation. Pour lesfamilles relevant de régimes spéciaux (MSA, ...), le tarif est calculé de la manière suivante : (1/12 du revenu annuel de la famille + prestation sociale mensuelle) / nombre de parts du foyer fiscal

- **La facture et le règlement :**

Les factures sont mensuelles et envoyées par mail. Elles sont également disponibles sur le portail famille, à partir du 5 du mois suivant. Le règlement doit être effectué avant le 20 du mois et dès réception de la facture.

Toute facture acquittée après cette date sera majorée de 5 €.
Le règlement de cette pénalité de retard se fera sur la facture du mois suivant. Après deux relances, le chèque de caution sera encaissé. Les parents devront alors refaire un chèque de caution de 150€/enfant avant d'utiliser à nouveau les prestations de CLAP CHAZ.
Après ces deux relances, le bureau statuera sur l'exclusion temporaire ou définitive des familles concernées.
L'association accepte les modes de paiement suivants :

- Espèces
- Chèques
- Carte Bancaire, via le portail famille.
- Virement
- Chèques CESU (hors cantine et séjour avec nuitée). Nous ne rendons pas la monnaie
- Chèques vacances (uniquement pour les périodes de vacances scolaires). Pour ce mode paiement, nous ne sommes pas en mesure de rendre la monnaie

Article 6 – Santé, hygiène et sécurité

Le centre et la cantine n'accueillent pas les enfants malades.
En cas de handicap provisoire (plâtre, ...), l'association accueille l'enfant s'il est autonome dans ses déplacements et si aucune sortie n'est prévue.

A la demande des familles et uniquement sur présentation de l'ordonnance, les traitements médicaux en cours peuvent être administrés par la directrice ou l'animateur habilité **(hors cantine sauf PAI).**
Tout traitement régulier doit être signalé dès l'inscription et faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI).
Il est obligatoire de signaler à la directrice toute allergie, de quelque nature que ce soit, alimentaire ou autre. Sur le dossier d'inscription, un PAI pourra alors être rédigé avec l'école, le médecin et la cantine.

Les enfants porteurs d'un handicap sont acceptés, le Conseil d'Administration et l'équipe encadrante mettront en place un protocole d'accueil avec la famille afin de répondre au mieux aux besoins de leur enfant.

Pour le bien-être de l'enfant il est souhaitable que le temps passé en collectivité (Accueil Périscolaire - école – cantine - Accueil Périscolaire) n'excède pas 10 heures par jour.

Il est demandé aux parents d'être vigilants afin d'éviter la recrudescence des poux, d'agir efficacement dès le début et d'en informer immédiatement la directrice.
En cas de non traitement, l'exclusion pourrait être prononcée et les frais engendrés (désinfection des locaux, lavage des couchages, ...) seront facturés.
Toute infection ou maladie contagieuse sera soumise aux mêmes règles.

CLAP CHAZ
CANTINE LOISIRS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHAZEY

ROUTE DE SAINTE JULIE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
TEL : 04.74.46.61.49.
MAIL : clapchaz@gmail.com

« Ce service bénéficie d'un financement de la Caf »

Les objets dangereux et objets personnels sont formellement interdits au sein de la structure. Ils seront confisqués et remis directement aux parents. Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels.
Par précaution, il est recommandé que les effets personnels et vêtements soient marqués au nom de l'enfant.

Article 7 – Responsabilités

- **En périscolaire**

✓ Le matin : Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs, dès leur entrée dans le vestiaire du centre accompagnés de leurs parents et jusqu'à leur arrivée dans les classes pour les maternelles et dans la cour pour les primaires.

✓ Le midi : Les enfants sont sous la responsabilité du personnel de la cantine de 11h30 à 13h30. Toutefois les parents peuvent récupérer leur enfant à 13h20 après le repas. Si l'enfant n'est pas scolarisé le matin, il pourra quand même intégrer la cantine à 11h30.

✓ Périscolaire soir : Les enfants inscrits sont sous la responsabilité des animatrices à partir de 16h30.

- **Les mercredis et vacances scolaires :**

Les enfants sont sous la responsabilité des animateurs dès leur entrée dans le vestiaire du centre et jusqu'à leur départ, accompagnés de leurs parents.

Important :
Lors des sorties, à la descente du bus, les enfants seront conduits dans l'enceinte du centre et remis ensuite à leurs parents.
Il est interdit aux enfants de quitter les locaux sans autorisation de l'équipe encadrante.
Tout document doit être remis à l'équipe d'animation dans le centre de loisirs ou dans la boite aux lettres de l'association et non via l'enfant.

Le code de sortie doit rester confidentiel, l'équipe d'animation et les membres du bureau déclinent toute responsabilité dans le cas où un enfant sortirait des locaux à l'aide de ce code.

Article 8 – Goûters & Repas

Les goûters de l'après-midi sont fournis à 16h45 et suivent un plan alimentaire établi par la directrice.

Les repas de midi sont pris à la cantine de l'école de Chazey-sur-Ain de :
- 11h30 à 13h20 en période scolaire
- 11h30 à 12h30 les mercredis et vacances scolaires.

Les repas sont livrés par un prestataire de restauration collective et répondent à des normes d'hygiène strictes.

Tout régime doit être signalé à la directrice, à l'inscription.
CLAP CHAZ décline toute responsabilité pour les repas pris au centre en ce qui concerne les allergies alimentaires non connues.
Si la mise en place d'un protocole n'est pas possible, les parents de l'enfant devront fournir son repas de midi et/ou son goûter.

CLAP CHAZ
CANTINE LOISIRS ACCUEIL PERISCOLAIRE DE CHAZEY

ROUTE DE SAINTE JULIE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
TEL : 04.74.46.61.49.
MAIL : clapchaz@gmail.com

« Ce service bénéficie d'un financement de la Caf »

Article 9 – Assurances

Le CLAP CHAZ a souscrit une assurance pour ses activités (voir affichage au centre).
Les enfants doivent toutefois être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle accident. La copie de l'attestation d'assurance (une par enfant) doit être fournie au plus tard fin Juillet
Sans ce document, l'enfant ne sera pas accueilli au centre.

Article 10 – Règles de Vie au sein de la structure

La règle de respect mutuel doit régir les relations entre toutes les personnes : enfants,parents et personnel.
Les enfants doivent prendre soin du matériel et des jeux du centre, si ce n'est pas le cas et en cas de non respect des consignes données par la direction et les animateurs, CLAP CHAZ s'autorise à encaisser la caution pour le remplacement de ce matériel.

Article 11 – Fonctionnement de la cantine

En cas de grève des enseignants, d'absence d'un membre du corps enseignant non remplacé ou d'une sortie scolaire, **les décommandes seront à la charge des familles et seront à effectuer 2 jours ouvrés avant, avant 8h30.**

Si la sortie scolaire est annulée au dernier moment, le CLAP CHAZ essaiera de prendre un maximum d'enfants, dans la mesure de ses possibilités.

Article 12 – Divers

Des parents bénévoles ou des stagiaires peuvent être occasionnellement présents au sein du centre CLAP CHAZ pour proposer des activités particulières ou pour de la surveillance.
Le bureau statuera pour toute modification, application ou évolution de ce règlement intérieur pour répondre soit aux nécessités du service fourni (ex : école fermée, grève, ...), soit aux réglementations nouvelles (ex : décret, arrêtés municipaux, décision préfectorale, ...) ou autres cas de force majeure.

Signature de la/le Président,

En cas de non-respect des horaires, de la règle de respect mutuel ou du présent règlement, le CLAP CHAZ s'autorise à prononcer une sanction envers l'enfant ou la famille pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Date : ..... Nom : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Besoin d'une info ? Retrouvez-nous sur notre site internet http://clapchaz.fr/ ou flachez le QR code ci-dessous !